

LIVRE

Dans l'antiquité les livres consistaient en rouleaux de papyrus ou de parchemin (voir Écriture ; Texte de l'A.T., du N.T.). Pour les principaux ouvrages cités dans l'A.T. : livre de l'Alliance, livre des Guerres de l'Éternel, livre du Juste, voir art. à chacun de ces mots. Pour les livres canoniques de la Bible, voir art. à chacun d'eux (Genèse, Exode, etc.) et les art. 9énéraux : Bible, Canon de l'A.T., du N.T., Apocryphes, Hagiographes, Pseudépigraphes.

Plusieurs livres sont attribués à Dieu, au figuré, par analogie avec les registres civiques ou ecclésiastiques où le judaïsme tenait soigneusement à jour les noms de ses ressortissants (cf. [Ne 7:5-6](#)) ;

le livre de Dieu (Ps 139:18), le livre écrit par Dieu (Ex 32:32), le livre (Da 12:1), un livre écrit pour le souvenir (Mal 3:16), et surtout le livre de vie (Ps 69:29, Php 4:3, Ap 3:5 etc.), le livre de vie de l'Agneau (Ap 13:8 21:27), autant d'images d'une liste tenue par Dieu de ses fidèles, des sujets de son royaume.

A mesure que se développe, à la fin de l'ancienne alliance, la notion de vie éternelle (voir Vie), le livre de vie représente les noms des élus. L'apocalypse d'Hénoch déclare : « J'ai lu le mystère sur les tablettes du ciel, j'ai vu le *livre des saints*... Je vous le jure, vos noms sont écrits en présence de la gloire du Grand » (Hen 103:2 et suivant, cf. [Lu 10:20](#)). Le Livre des jubilés émet l'idée corrélatrice d'un *livre de mort* pour les méchants ; d'autres apocryphes, étendant la déclaration de [Da 12:1](#), attribuent à l'archange Michel la tenue de ces registres ; quelques rabbins enseignaient que chaque individu est appelé à lire et à contresigner dans ces livres le juste jugement de Dieu le concernant.

On peut aussi distinguer, dans ces livres, les mentions qui passent pour y être inscrites :

les noms de ceux qui doivent vivre, mais qui peuvent en être effacés ([Ex 32:32](#), [Ps 69:29](#), cf. [Ps 87:6](#), [Esa 4:3](#), [Da 12:1](#), [Php 4:3](#), [Ap 3:5 13:8 17:8 20:15 21:27](#)), la durée de la vie des êtres humains ([Ps 139:16](#)), leurs actions ([Mal 3:16](#), [Da 7:10](#), cf. [Ps 109:14](#), [Ne 11:14](#)).

Ces distinctions, dues à des auteurs divers, ne désignent pas nécessairement autant de livres distincts ; elles paraissent plus ou moins confondues dans [Ap 20:12](#), à propos du jugement dernier, où les livres seront ouverts et les morts jugés selon leurs oeuvres inscrites dans le livre de vie.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

